

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité
Département de la Somme
Arrondissement de Montdidier



SIAEP
GUERBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2022

Délibération DCS 2022/08

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable
Séance du 13 avril 2022**

Date de convocation : **07 avril 2022**
Heure de début de séance : **18h05**
Secrétaire de séance : **Mr Xavier BALZOT**

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P de Guerbigny se sont réunis à la salle des fêtes d'Etelfay, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE.

Etaient présents les membres désignés :

Mmes et Mrs : Philippe Fagoo ; Philippe Carpentier ; Olivier Tincourt, Clément Ledoux ; Quentin Soilleux ; Michel Million ; Bruno Lengrand ; Philippe Scat* ; Françoise Lefevre ; Christian Carrette ; Frédéric Carpentier ; Roger Delaruelle ; Marcel Chaneac ; Martine Caron ; Pierre-Philippe Snoy-Dupuis ; David Fournet ; Jean-Marie Carré, Xavier Balzot, Daniel Godefroy ; Benjamin Bizet ; Yves Vieil ; Jean-Claude Gout ; Aurore Ramu, Cyrille Cleuet, Fanny Baudelain*, Alain Soufflet, Xavier Ribaucourt ; Gérard Prouillet , Fabrice Lessire*, Frédéric Boquet, Murielle Fimes , Gauthier Nancelle, Jean Obry, Lydia Doinel, Eymeric Bizet, Michel Choisy, Jean-Pierre Cozette, Jacky Massies , Benoît Vansteenkiste, Bruno Caron, Christophe Dumont
(*suppléant)

Représentés : **Pouvoir** de Stéphane Delaporte à Frédéric Boquet ; Yves Cottard à Quentin Soilleux ; Valérie Boitel à Michel Million ; Emmanuel Alves Dos Santos à Marcel Chaneac, Séverine Putek à Benjamin Bizet

OBJET : Fermetures, ouvertures de postes, et mise à jour du tableau des effectifs

Le *Président* informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

1) Compte tenu des évolutions de postes des agents, certains postes n'ont plus lieux d'exister :

Le *Président* propose à l'assemblée :

La suppression des 2 postes suivants :

Poste à fermer suite à avancement (concours) ou embauche
Secrétaire – comptable (Adjoint administratif 2 ^{ème} classe)
Technicien (CDD 1 mois)

2) Compte tenu des possibilités d'avancement de grade dus à l'ancienneté d'un agent administratif et d'un agent technique, ainsi que de l'obtention d'un concours par un autre agent administratif,

Le *Président* propose à l'assemblée :

La création des 3 postes suivants :

Situation actuelle	Proposition	Date d'avancement
Adjoint administratif ppl 2 ^{ème} classe- 9 ^{ème} échelon	Adjoint administratif ppl 1 ^{ère} classe- 6 ^{ème} éch	01/10/2022 (Ancienneté)
Adjoint technique ppl 2 ^{ème} classe- 9 ^{ème} échelon	Adjoint technique ppl 1 ^{ère} classe- 6 ^{ème} échelon	01/10/2022 (Ancienneté)
Adjoint administratif ppl 2 ^{ème} classe- 5 ^{ème} échelon	Rédacteur territorial	01/06/2022 (Obtention concours)

Le conseil *syndical* après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter les propositions du *Président*,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

Emplois	Cat.	Nombre d'emplois	Durée hebdo. de service	Date de délibération
Filière administrative				
Rédacteur	B	1	35h00	13/04/2022
Secrétaire – comptable (Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe)	C	1	35H00	01/10/2017
Secrétaire – comptable (Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe)	C	1	35H00	13/04/2022
Secrétaire – comptable (Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe)	C	1	35H00	21/12/2020
Filière technique				
Responsable d'exploitation (Technicien principal 1 ^{ère} classe)	B	1	35H00	29/04/2019
Technicien (Contractuel 2 ans)	B	1	35H00	23/06/2021
Agent d'exploitation – Fontainier (Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe)	C	1	35H00	01/10/2017
Agent d'exploitation – Fontainier (Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe)	C	1	35H00	10/07/2007
Agent d'exploitation – Fontainier (Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe)	C	1	35H00	13/04/2022
Agent d'exploitation – Fontainier (Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe)	C	1	35H00	01/11/2020

- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser l'autorité territoriale à recruter des agents contractuels sur la base de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiels ou momentanément indisponibles dans les conditions qui ont conduit à la création au tableau des effectifs de l'emploi occupé.

Membres en exercice :	84	Votants :	46
Présents :	41	Pour :	46
Absents :	43	Contre :	0
Pouvoir :	05	Abstention :	0

Pour extrait conforme
 Le Président,
 Jean-Marie CARRE




Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 14/04/2022 et transmission par voie dématérialisée le 14/04/2022. Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication

Envoyé en préfecture le 19/04/2022

Reçu en préfecture le 19/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 080-200096030-20220413-DCS2022_08-DE

